ANPDI
ASSOCIATION NATIONALE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

Quartier Fatick Extension 2 villa n° 463, côté Station TOTAL ENERGIES ; Tel/Fax : (+221) 33 949 14 47
E-mail anpdisn@anpdisn.org

RAPPORT ANNUEL 2022

ANPDI

SOS FAIM

SOMMAIRE

I. Contexte d'intervention 4
II. Objectifs de l'intervention 6
III. Niveau de mise en œuvre des interventions 6
3.1 Promotion d'un système alimentaire territorial durable 6
3.2Renforcement du développement économique local 10
3.3 Amélioration de la gouvernance territoriale 19
IV. Perspectives 20
Système alimentaire territorialisé durable 20
Développement économique local 20
Gouvernance territoriale 21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de repas, de plats et de restauratrices..... 7
Tableau 2 : Quantité de légumes, de lait et de céréales consommée au niveau des écoles 8
Tableau 3 : Ecoles identifiées dans l'arrondissement de Ngothie 9
Tableau 4 : Quantité de lait commercialisée par les UT..... 9
Tableau 5 : Situation des remboursements du FDT 11
Tableau 6: PAR sur le FDT 12
Tableau 7 : Répartition des financements par département..... 12
Tableau 8: Situation des remboursements du FEF 13 13
Tableau 9: PAR Crédit Agricole 14
Tableau 10: Répartition des fonds reçus par groupements dans le cadre du FI en 2022..... 15
Tableau 11: Situation des remboursements du FI au 31 décembre 2022 15
Tableau 12: PAR FI en 2022 16
Tableau 13: Répartition des quantités transformées et commercialisées par les UT 18

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADIF	Association pour le Développement Intégré de Fatick
AG	Assemblée Générale
ANPDI	Association Nationale des Programmes de Développement Intégré
ARD	Agence Régionale de Développement
CA	Crédit Agricole
CGE	Comités de Gestion des Ecoles
CGS	Comité de Gestion et de Suivi
CT	Collectivité Territoriale
DRS	Direction de la Réglementation et de la Supervision
FCFA	Francs de la Communauté Financière d'Afrique
FDT	Fonds de Développement Territorial
FEF	Fonds Entreprenariat Féminin
FI	Fonds Initial
FONAMIF	Fonds National de la Microfinance
FPPA	Fédération des Planteurs et Producteurs d'Anacarde
FRGFTA	Fédration Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde
GIE	Groupements d'Intérets Economiques
GPF	Groupement de le Promotion Féminine
IMF	Institutions de Microfinance
MEC	Mutuelle d'Épargne et de Crédit
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OP	Organisation des Producteurs
OSC	Organisations de la Société Civile
PAP2A	Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré
PDC	Plans de Développement Communaux
PED	Pays En Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires techniques et financiers
UA	Union Arrondissement
UC	Union Communale
UT	Unités de Transformation

I. Contexte d'intervention

L'amélioration des conditions de vie des populations a toujours été un objectif majeur de la communauté internationale. En effet, les pays en développement (PED) comme le Sénégal sont confrontés à plusieurs défis d'ordre économique, social et environnemental. Pour relever ces défis, la communauté internationale s'est fixée au début des années 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont remplacés depuis 2015 par les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les objectifs fixés par ces agendas internationaux tournent autour de l'amélioration des conditions d'existence des populations pauvres.

A l'échelle nationale, les gouvernements s'activent aussi pour créer les conditions d'un développement socioéconomique durable. Au Sénégal, les orientations en matière de développement sont déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est la référence du gouvernement et de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) depuis 2014. Partant des orientations déclinées dans le PSE, l'Etat du Sénégal a mis en place plusieurs projets et programmes de développement. On peut citer par exemple le PRACAS, le PRODAC, le PUMA, le PROMO-VILLES, le PUDC et le PACASEN qui participent tous au développement socioéconomique des territoires urbains et ruraux du pays. Le PSE donne une orientation claire des objectifs en matière de développement mais vient aussi compléter l'acte III de la décentralisation. Celui-ci vise à « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Le développement est désormais pensé dans une perspective de territorialisation des politiques publiques. En effet, le territoire en tant qu'objet doté d'une forte identité sociale et de ressources économiques spécifiques est de plus en plus vu comme un cadre pertinent de mise en œuvre des actions de développement.

La pandémie de Covid-19 et ses effets négatifs sur la croissance économique ont cependant justifié la révision de la phase II du PSE avec l'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2A). Ce plan a pour objectif de relancer la croissance économique à travers la promotion (i) d'une agriculture intensive abondante, de qualité et résiliente, (ii) d'une santé inclusive, (iii) d'un système éducatif performant, (iv) d'un secteur privé national fort, (v) d'une protection sociale et (vi) d'une transformation industrielle et numérique.

Malgré les efforts du gouvernement du Sénégal pour le développement socio-économique, force est de constater qu'ils sont insuffisants. L'objectif de l'acte III de la décentralisation se heurte à la faible mobilisation des ressources financières des collectivités territoriales (CT). Les inégalités territoriales se creusent davantage. C'est principalement pour ces raisons que beaucoup de PTF viennent contribuer au développement socioéconomique du pays. Ils ciblent les zones les plus pauvres du pays afin de mener des actions allant dans le sens de contribuer au développement socioéconomique. C'est le cas des ONG belges SOS Faim et Solidagro qui financent des programmes de développement dans la région naturelle du Sine-Saloum, spécifiquement dans les régions de Fatick et de Kaolack. Ces interventions dans le Sine Saloum sont assurées par leur partenaire local l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI).

Les régions de Fatick et de Kaolack comptent une population totale de 2 092 357 hbts (ANSD, 2020), soit 13% de la population nationale. Les femmes représentent la moitié de la population et les jeunes de moins de vingt ans constituent plus de 50 %; la croissance démographique est forte avec un taux de croissance annuel de +3,3 %[1] et la population devrait doubler d'ici vingt ans si le rythme de croissance se maintient. Dans ces régions essentiellement rurales, les activités économiques sont dominées par l'agriculture et l'élevage qui peinent à nourrir la population et à générer des revenus conséquents en dépit de l'existence d'un fort potentiel de développement. En réalité, le Sine-Saloum souffre de plusieurs contraintes agro-climatiques et structurelles qui plombent son développement. Dans un contexte de crise environnementale, la région subit déjà fortement les effets du changement climatique qui accentuent la salinisation des terres et des eaux, la désertification, bref la dégradation des ressources naturelles et environnementales. Ce qui affecte déjà les moyens de subsistance des populations rurales. En effet, le taux de pauvreté moyen de la zone (moyenne des incidences de pauvreté entre les régions de Fatick et Kaolack) est de 45,35% alors que la moyenne nationale se situe à 37,8% (ANSD/EHCVM, 2018/2019). La pauvreté dans la zone se manifeste, entre autres, par un score de consommation alimentaire faible surtout dans la région de Fatick. En effet, 25,3% des ménages de la région ont une consommation alimentaire pauvre alors que la moyenne nationale s'élève à 5% (ENSAS, 2016). La région de Kaolack a moins de difficultés de cet ordre mais elle cache néanmoins des disparités importantes surtout au niveau de ses communes rurales.

L'Acte III de la décentralisation a été présenté entre autres comme un moyen pour relever le niveau de développement des zones rurales et impulser une véritable dynamique de développement économique local par le truchement des filières agricoles, à travers la communalisation intégrale. Mais dans la réalité, la réforme s'est limitée à un changement de nom avec le passage des anciennes communautés rurales à des communes de plein exercice. Aujourd'hui, ces communes rurales sont confrontées aux défis de la planification territoriale, de la mobilisation des ressources financières (les transferts de l'Etat représentant moins de 5,5% de la TVA), de la gestion des compétences transférées comme la gestion des ressources naturelles et le foncier, l'éducation, la planification territoriale. L'existence de nombreux défis liées à la gestion durable de ces ressources naturelles dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique rend indispensable le renforcement des capacités des collectivités territoriales.

Sur les contraintes de développement énumérées ci-dessus, s'ajoutent le faible accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production et leur faible représentativité dans les instances de décision. Cet état de fait est causé par les réalités socioculturelles qui sont plus accentuées en milieu rural. Or, il est impossible aujourd'hui de parler de développement sans intégrer cette frange de la société qui représente 53% de la population (ANSD/SES 2017 – 2018) et figure parmi les principaux acteurs du domaine agricole. Les régions de Fatick et Kaolack ne font pas exception. En effet, c'est une zone rurale où les femmes et les jeunes ont difficilement accès aux ressources de production. Malgré cela, ils constituent la main d'œuvre agricole et contribuent dans la limite de leurs ressources à l'économie territoriale. Pour contribuer à lever

[1] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2016)

ces contraintes, l'ANPDI promeut le « genre » dans ses interventions avec le renforcement de capacités des femmes et des jeunes.

C'est donc dans ce contexte marqué par de forts enjeux territoriaux de développement (gouvernance territoriale, gestion des ressources territoriales, défis de l'économie locale, promotion du genre) que s'inscrivent les interventions de l'ANPDI pour la période 2022 – 2026. Il s'agit pour l'organisation et ses bailleurs (SOS Faim Belgique et Solidagro qui financent la présente phase) de se conformer aux orientations du PAP2A, de consolider les acquis obtenus lors de ces dernières années mais surtout d'intensifier (dans la région de Fatick) et d'étendre (dans le département de Kaolack) le processus de développement territorial reposant sur une approche intégrée : la connaissance du territoire, l'animation du territoire et le financement d'initiatives économiques locales. Elle entend ainsi mobiliser les acteurs politiques, les OP, les consommateurs et tous les autres acteurs territoriaux pour une co-construction du développement territorial.

II. Objectifs de l'intervention

Conformément aux orientations de son Plan stratégique, le principal objectif de l'ANPDI pour la période 2022-2026 est de contribuer au développement territorial des zones cibles. De manière spécifique, il s'agit de :

- Promouvoir un système alimentaire territorial durable
- Renforcer le développement économique local
- Améliorer la gouvernance territoriale.

III. Niveau de mise en œuvre des interventions

Le niveau de mise en œuvre des interventions de l'ANPDI est analysé suivant les réalisations et les résultats obtenus dans la promotion des systèmes alimentaires territoriaux durables, le renforcement du développement économique local et l'amélioration de la gouvernance territoriale.

3.1 Promotion d'un système alimentaire territorial durable

L'ANPDI a mis en place un système alimentaire territorial durable basé principalement sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux. Elle ambitionne de passer à l'échelle en élargissant son intervention dans l'arrondissement de Toubacouta et dans l'arrondissement de Ngothie dans la région de Kaolack.

En 2022, six (6) écoles primaires des communes de Keur Samba Gueye et de Toubacouta sont accompagnées dans la mise en place des cantines scolaires. Il s'agit de trois écoles de la commune de Toubacouta (Némanding, Dianko Mané de Dassilamé Sérère et Mamadou Diouf de Sandicoly) et trois écoles de Keur Samba Gueye (Keur Samba Nosso, El Hadj Taib Diallo de Keur Sény Guèye et Médina Djikoye).

Dans le cadre de la mise en place des cantines scolaires, des conventions sont signées entre l'ANPDI, les Comités de Gestion des Ecoles (CGE), les Organisations de Producteurs (OP) et les Collectivités Territoriales (CT). Ces conventions définissent les rôles et responsabilités de chaque acteur dans ce partenariat public-privé. Cette contractualisation montre le caractère inclusif de la mise en place des cantines avec la mobilisation des communes, des services techniques, des CGE, des OP, des associations et des parents d'élèves/communauté. Cette approche méthodologique repose sur la prise en compte de la dimension territoriale qui se veut systémique, transversale, trans-sectorielle et multi acteurs que l'ANPDI promeut.

Après réception des subventions reçues de l'ANPDI, les CGE s'approvisionnent en produits locaux auprès des OP de la zone pour la préparation des repas. L'appui financier est complété par la contribution des parents d'élèves en nature et des CT en espèce. Pendant cette année 2022, toutes les cantines accompagnées dans les communes de Toubacouta et de Keur Samba Guèye ont fonctionné. Ainsi, 886 élèves dont 49% de filles des six écoles ont bénéficié de repas scolaires. Le nombre de jours de repas varie d'une école à une autre. Némanding, Sandicoly et Médina Djikoye ont toutes comptabilisé 3 jours de repas. Dianko Mané, Keur Samba Nosso et Keur Seny Gueye ont respectivement enregistré 4, 5 et 10 jours de repas. Comme constaté, le nombre de jours de repas est faible. Cette situation s'explique par le fait que les cantines de Némanding, Sandicoly, Médina Djikoye, Dianko Mané et Keur Samba Nosso n'ont fonctionné que pendant un mois (entre mi-mai et mi-juin). Quant à la cantine de Keur Seny Gueye, elle a fonctionné que pendant le dernier trimestre de l'année (décembre). Le retard est dû aux lenteurs notées dans la mise en place du dispositif au niveau des différentes écoles cibles et de la formalisation du partenariat entre les parties prenantes. Les repas sont préparés par des restauratrices volontaires. Elles sont souvent celles qui assurent l'approvisionnement des cantines en lait. Les menus sont principalement des plats locaux tels que le *Ndambé (plat à base de niébé)*, le *Mbaxal bu tooy (plat à base de riz, fruits de mer, de poudre d'arachide), le riz au poisson, le couscous nébéday et* le *lakh (plat à base de mil sous forme de bouillie).*

Tableau 1 : Nombre de repas, de plats et de restauratrices

Communes	Écoles	Effectif			Nbre de jours de repas	Plats[2] servis	Restauratrices
		Filles	Garçons	Total			
Toubacouta	Némanding	106	91	197	3	90	18
	Dianko Mané	67	76	143	4	72	8
	Sandicoly	82	86	168	3	84	48
	Sous total TC	**255**	**253**	**508**	**10**	**246**	**74**
Keur Samba Gueye	Keur Samba Nosso	59	48	107	**5**	85	45
	Keur Sény Guéye	88	101	198	10	240	15
	Médina Djikoye	29	53	82	3	49	09
	Sous total KSG	**176**	**202**	**378**	**8**	**134**	**54**
Total Général		**431**	**456**	**886**	**18**	**620**	**143**

Source : ANPDI, décembre 2022

[2] Un plat servi est consommé en moyenne par 5 à 8 élèves

Au total, les élèves ont consommé 311 kg de légumes (oignons, aubergines douces et amères, pommes de terre, manioc, tomate, poivrons, patates douces, carotte, choux, gombo et navet), 85 litres de lait de vache et 649 kg de céréales (mil et riz) constitués à partir de la contribution des parents d'élèves. Les légumes et le lait sont achetés auprès de producteurs locaux grâce à la subvention versée par l'ANPDI aux écoles. La faible quantité de lait consommée s'explique par l'absence d'OP d'élevage dans certaines zones capables d'approvisionner convenablement les cantines en lait.

Tableau 2 : Quantité de légumes, de lait et de céréales consommée au niveau des écoles

Communes	Ecoles	Légumes/kg	Lait/L	Céréales/kg
Toubacouta	Némanding	41	00	82
	Dianko Mané	00	55	42
	Sandicoly	49,2	00	16
	Sous total Toubacouta	**90,2**	**55**	**140**
Keur Samba Gueye	Keur Samba Nosso	24	00	175
	Keur Sény Gueye	69	30	150
	Médina Djikoye	127,7	00	34
	Sous total Keur S. Gueye	**151,7**	**00**	**359**
Total général		**311**	**85**	**499**

Source : ANPDI, décembre 2022

L'objectif de l'ANPDI dans la mise en place de cantines scolaires est loin d'être atteint. En effet, elle compte appuyer au total 22 cantines de 7 communes dans les régions de Fatick et Kaolack. En plus des cantines des communes de Toubacouta et Keur Samba Gueye, l'association ambitionne d'accompagner dans la région de Fatick 7 autres cantines scolaires des communes de Niakhar et Colobane. Dans la région de Kaolack, 9 cantines des communes de Dya, Ndiébel et Thiomby seront aussi appuyées.

La mise en place de systèmes alimentaires durables (SAD) autour des 22 cantines est mesurée à travers la reconnaissance des produits locaux et l'engagement des acteurs territoriaux dans la mise en place des SAD. Ces deux indicateurs sont d'un niveau faible pendant cette année 2022. Cette situation s'explique par le faible nombre de cantines qui a fonctionné durant cette année. Comme remarqué, sur les 22 cantines, seulement 6 ont fonctionné. Pour le reste, l'identification des OP qui doivent assurer l'approvisionnement et des écoles bénéficiaires a été faite. Toutes les autres cantines vont donc démarrer en 2023.

Dans la nouvelle zone, les écoles identifiées pour être accompagnées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Ecoles identifiées dans l'arrondissement de Ngothie

Communes	Nom de l'école	Effectif
Ndiébel	Poukhame	184
	Ndalane Bambara	131
	Gowéthie	152
Dya	Keur Ndéné Ndao	217
	Ngonsy	169
	Sikhane	145
Thiomby	Khalambass	301
	Keur Mary	220
	Thioupane	252
Total		**1771**

Source : ANPDI, décembre 2022

Parallèlement aux femmes qui ont livré le lait aux écoles durant cette année, l'ANPDI accompagne d'autres femmes autour des UT de Niakhar et de Colobane dans la transformation du lait de chèvre. Malgré l'absence de marché institutionnel tel que les cantines scolaires en 2022, ces UT ont pu commercialiser 2 326,5 litres pour un chiffre d'affaires de 2 326 500 FCFA. La répartition de la quantité de lait commercialisée par ces UT est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Quantité de lait commercialisée par les UT

UT	Quantité de lait commercialisée (L)	Chiffre d'affaires (FCFA)
Colobane	1361,5	1 361 500
Niakhar	965	965 000
Total	**2 326,5**	**2 326 500**

Source : ANPDI, décembre 2022

Au total, 5 femmes ont transformé 1361,5 litres de lait de chèvre en yaourt pour un chiffre d'affaires de 1 361 500 FCFA au niveau de l'UT de Colobane. Les marchés actuels de cette UT sont principalement les ménages du village de Colobane, les foires nationales et Touba. Quant à l'UT de Niakhar, 15 femmes s'activent dans la transformation de lait de chèvre en yaourt. Ainsi, elles ont commercialisé 965 litres de lait de chèvre pour un chiffre d'affaires de 965 000 FCFA. Les marchés de l'UT sont actuellement les ménages de la commune de Niakhar, de Fatick, de Mbour et les foires nationales. Il faut noter que l'ANPDI a apporté un accompagnement technique aux transformatrices pour la diversification de leurs marchés en dehors des cantines scolaires en plus des campagnes de sensibilisation fondées sur les vertus nutritionnelles du lait de chèvre.

Par ailleurs, les éleveurs s'engagent dans la transition agroécologique. En effet, le nombre d'exploitation familiale qui utilise au moins 3 pratiques agroécologiques est passé de 8 en 2021

à 15 en 2022. Les techniques utilisées sont la fumure organique, la plantation de haie vive et/ou morte au niveau des parcelles, la culture fourragère et fertilitaire, la stabulation et la traite.

3.2 Renforcement du développement économique local

A. L'accès au financement

Pour mémoire, l'ANPDI et son partenaire SOS Faim avaient subventionné au début des années 2000 plusieurs groupements de femmes de la région de Fatick afin de faciliter leur accès aux financements. Ces subventions ont donné naissance à plusieurs lignes de crédit. Pour gérer ces instruments, l'Association pour le Développement Intégré de Fatick (ADIF) est créée. Cette dernière regroupe les groupements de femmes bénéficiaires de ces instruments financiers des régions de Fatick et Kaolack.

- **Partenariat ANPDI-MEC**

Les financements octroyés par l'ADIF à ses membres passent par deux Institutions de Microfinance (IMF) partenaires que sont les Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) « Sant Yalla » de Gossas et MEC « Le Sine » de Fatick. Les financements proviennent de ressources affectées placées au sein de ces IMF. L'ANPDI travaille dans le renforcement de capacités des MEC pour leur permettre de remplir fidèlement leur mission qui est de fournir un service financier aux exclus du système classique telles que les femmes en milieu rural. En effet, celles-ci n'ont pas assez de ressources pour assurer les garanties demandées par les banques commerciales.

Avec l'appui technique de l'ANPDI, la MEC « Sant Yalla » de Gossas a reçu un financement de 10 000 000 FCFA du Fonds National de la Microfinance (FONAMIF) remboursable sur 36 mois au taux de 2% par an. La MEC a reçu l'appui technique de l'ANPDI pour l'élaboration du dossier de financement adressé à FONAMIF. Ce financement permettra à la MEC de toucher plus de femmes dans la zone de Gossas. Deux autres dossiers sont déposés par la MEC pour financement avec le concours de l'ANPDI. Il s'agit de demandes adressées au Fonds de Garantie d'Investissement Prioritaire (FONGIP) et d'une autre à Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie (PLASEPRI).

Par ailleurs, l'ANPDI a participé aux Assemblées Générales des MEC « Le Sine » et « Sant Yalla ». De plus, l'association a accompagné la MEC « Sant Yalla » à l'élaboration des états financiers qui sont par la suite déposés à la Direction de la Réglementation et de la Supervision (DRS). L'ANPDI travaille aussi à l'amélioration de la gouvernance des MEC. C'est dans ce cadre qu'elle a appuyé les MEC à l'élaboration de leur plan d'affaire et d'un plan de formation. Le premier document permettra d'orienter les MEC et le second qui connaitra un début d'opérationnalisation en 2023 va permettre le renforcement de capacités techniques des élus et personnel.

Dans le cadre de l'accès aux financements, l'ADIF et l'ANPDI ont mis en place plusieurs lignes de crédit comme le Fonds de Développement Territorial (FDT), le Fonds Initial (FI) ou crédit de groupe, le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) et le crédit agricole.

☞ **Le Fonds de Développement Territorial (FDT)**

Le FDT fait partie des outils financiers utilisés par l'ANPDI pour financer les agents économiques. C'est un instrument destiné exclusivement au financement d'initiatives économiques locales portées par les groupements de jeunes et de femmes et arrimées aux orientations des Plans de Développement Communaux (PDC).

Pour mémoire, la mise en place du FDT résulte de la volonté de l'ANPDI de disposer de financement innovant, destiné aux initiatives économiques locales. Pour tous projets financés, les Collectivités Territoriales (CT) de même que les Organisations de Producteurs (OP) bénéficiaires apportent une contribution obligatoire en nature ou en numéraire. Les projets financés jusque-là sont ceux de Niakhar : les multiplicateurs de semences de Godaguène Sorokh pour 6 231 481 FCFA (subvention, crédit, apport promoteur), les transformatrices d'huiles de Mbafaye pour 7 533 900 FCFA (subvention, crédit, apport promoteur) ; et celui de Diossong avec les femmes maraichères de Ndiaye-Ndiaye pour 3 014 000 FCFA (subvention, crédit, apport promoteur).

Seule, une des deux organisations financées est en retard. Les remboursements sont en cours et sont présentés par les tableaux ci-après :

Tableau 5 : Situation des remboursements du FDT

Organisations	Montant Crédit	Montant remboursé	Restant dû	Observations
GIE NDIAYE NDIAYE	1 000 000	570 000	430 000	En retard
GIE NDIOLOR	5 022 600	3 348 400	1 674 200	En cours
GIE GODAGUENE	3 738 689	3 120 852	617 837	En cours
TOTAUX	**9 761 289**	**7 039 252**	**2 722 037**	

Source : ANPDI, décembre 2022

Le capital restant dû au niveau du GIE de Ndiaye Ndiaye est en retard depuis plus d'un an. Pour le GIE NDIOLOR de Mbafaye, il lui reste une échéance à rembourser au mois de janvier 2023. Le financement de ces projets ne s'est pas fait sans difficultés. Celles-ci sont présentées par projet :

- **Projet de multiplication de semence**
  - Accès difficile aux semences prébase d'arachide ;
  - Accès difficile à l'engrais.
- **Projet de transformation d'huile d'arachide de Mbafaye**
  - Accès difficile à la matière première (arachide) ;
  - Matériels de transformation défectueuse.
- **Projet maraicher de femmes de Ndiaye Ndiaye**
  - Salinité d'une partie de la parcelle ;
  - Difficulté dans la conservation et la commercialisation des produits maraichers.

D'autres part, il est à noter que la contribution des Collectivités Territoriales (CT) dans le financement de ces projets n'est pas mobilisée exceptée celle de Diossong.
Portefeuille à risque du FDT : seul le GIE de Ndiaye Ndiaye détient un crédit non encore remboursé. La situation du PAR sur le FDT est la suivante :

Tableau 6: PAR sur le FDT

Indice	normes				TOTAL
		NDIAYE NDIAYE	GODAGUENE	MBAFAYE	
Encours de crédit		430.000	617 837	1 674 200	2 292 037
Montant en retard		430 000	0	0	430 000
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	0,00%	0%	
PAR30 PAR GLOBAL		18,76%			

Source : ANPDI décembre 2022

Pour le GIE des multiplicateurs de semence de GODAGUENE ainsi que celui de NDIOLOR de Mbafaye, il reste la dernière échéance de remboursement à honorer.

- **Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF)**

En collaboration avec les MEC, l'ADIF a financé 79 femmes en 2022 pour un montant total 55 000 000 FCFA. La cérémonie de financement organisée à cette occasion a été présidée par le Gouverneur de la région de Fatick. Les bénéficiaires évoluent dans des activités différentes. Le commerce représente 62% des activités financées. Les autres activités sont l'embouche (15%), la transformation (8%), l'aviculture (6%), la restauration (6%) et la couture (3%). Sur les 79 femmes financées, 48 sont des nouvelles bénéficiaires, soit 61%.

La répartition des financements par département est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Répartition des financements par département

Départements	Nombre de femmes	%	Montants	%
Fatick	52	66%	33 250 000	60%
Gossas	16	20%	10 750 000	20%
Foundiougne	11	14%	11 000 000	20%
TOTAL	**79**	**100%**	**55 000 000**	**100%**

Source : ANPDI, décembre 2022

Le financement permet aux femmes entrepreneurs de développer leurs activités et de générer des revenus décents. En effet, les bénéficiaires du FEF sont les femmes qui ont longtemps reçu de petits montants (compris entre 25 000 FCFA et 400 000 FCFA) dans le cadre du crédit de groupe (Fonds Initial). Ce passage dans les crédits de groupe permet d'identifier les femmes crédibles et travailleuses. Pour passer à une étape supérieure dans leur activité économique, les

groupements identifient ces championnes pour les orienter vers le FEF qui a une capacité de financement supérieure.

Par ailleurs, l'ANPDI offre des services non financiers aux bénéficiaires. C'est dans ce cadre qu'elle a organisé une session de formation sur l'éducation financière au profit des nouvelles bénéficiaires. Ainsi, 20 femmes ont été formées sur l'épargne et la gestion des dettes.

Tableau 8: Situation des remboursements du FEF 13

FEF 13				
Départements	Montants déboursés	Montants remboursés	Capital restant dû	Taux de remboursement
Fatick	33 250 000	765 000	32 485 000	2,3%
Gossas	10 750 000	0	10 750 000	0,00%
Foundiougne	11 000 000	67 000	10 933 000	0,61%
TOTAL	**55 000 000**	**832 000**	**54 168 000**	**1,5%**

Source : ANPDI, décembre 2022

Les remboursements au niveau du FEF 13 viennent de démarrer. C'est pourquoi le taux est encore faible (1,5%). Cependant, aucun retard n'est constaté durant la période.

- **Le crédit agricole (CA)**

Cette ligne de crédit est destinée aux femmes qui s'activent dans l'agriculture. Pour la campagne agricole 2022-2023, 19 femmes ont été financées pour un montant de 2 850 000 FCFA dans la commune de Ouadiour, département de Gossas. Ce financement est effectué à travers la MEC « Sant Yalla ». Les femmes des villages de Kothiao, Niangué, Ouadiour, Tawa et Niomré ont reçu entre 100 000 FCFA et 200 000 FCFA destiné à l'achat d'intrants agricoles tels que les semences et l'engrais.

Le financement reçu a permis aux femmes d'acquérir au total 1 685 kg de semences d'arachide. Chaque femme a acquis entre 60 kg et 150 kg. Les bénéficiaires s'approvisionnent généralement au niveau du marché de Gossas. Le prix d'achat du kg d'arachide varie entre 1 125 et 1 600 FCFA. Sur ces bénéficiaires, seules 3 ont utilisé de l'engrais chimique. Par ailleurs, toutes les femmes utilisent au moins une pratique agroécologique (fumure organique, et/ou rotation culturale, et/ou association de culture). Sur les 19 bénéficiaires, elles sont 12 à utiliser au moins 2 pratiques agroécologiques. Pour celles qui utilisent la fumure organique, il est difficile d'estimer la quantité épandue dans les parcelles. Il faut aussi préciser que 2 bénéficiaires se sont alliés avec les « peulhs » nomades pour que ceux-ci élisent domicile dans

les parcelles pendant la saison sèche. Cette collaboration permet de fertiliser les champs. En contrepartie, les producteurs assurent l'approvisionnement en eau des éleveurs.

Les femmes bénéficiaires sont appuyées par leurs maris ou leurs enfants dans l'exploitation agricole. La production d'arachide des bénéficiaires est estimée à 2 809 kg. Cette production est essentiellement destinée à la commercialisation. Les clients sont les revendeurs « bana-bana » et quelques rares femmes transformatrices (pâte d'arachide et farine d'arachide). Le prix de vente du kg d'arachide oscille entre 275 et 400 FCFA. En outre, la fane d'arachide n'est généralement pas commercialisée. Elle sert à l'alimentation du bétail particulièrement les chevaux qui assurent le transport lors des campagnes agricoles. Les revenus engendrés lors de la campagne permettent d'assurer certaines dépenses familiales. De plus, beaucoup de bénéficiaires épargnent l'argent gagné à travers l'achat de mouton et de chèvre, la tenue de boutique ou le financement de membres de familles pour des activités économiques (commerce).

Portefeuille à risque du crédit agricole : Le financement est fait au cours du mois de juin 2022 uniquement dans la zone de Ouadiour. Les retards sur la campagne 2021-2022 est de 496 000 FCFA et concernent 4 bénéficiaires. Le taux de souffrance est de **14,82%**. Le PAR sur le crédit agricole est récapitulé sur le tableau ci-après :

Tableau 9: PAR Crédit Agricole

Indice	Normes	Campagnes		TOTAL
		2021-2022	**2022-2023**	
Encours de crédit		496 000	2 850 000	3 346 000
Montant en retard		496 000	0	496 000
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	0,00%	
PAR30 PAR GLOBAL		14,82%		

Source : ANPDI décembre 2022

Il subsiste encore des retards qui devront être payés avant le lancement de la prochaine campagne agricole 2023-2024.

- **Le Fonds Initial ou crédit de groupe**

Comme son nom l'indique, le crédit de groupe est destiné aux groupements qui procèdent à une redistribution auprès des membres individuels. Les financements vont de 25 000 FCFA à 400 000 FCFA par femme. Pour cette année, 483 femmes de 60 groupements des départements de Fatick, Gossas et Guinguinéo ont reçu au total 52 134 360 FCFA.

Tableau 10: Répartition des fonds reçus par groupements dans le cadre du FI en 2022

Départements	Nom	Montant prêt	Intérêts attendus	Total à rembourser	Date de déblocage	Date dernière échéance	Nbre GPF	Nbre bénéf
FATICK	UC/GPF	5 905 000	413 350	6 318 350	07/06/2022	08/02/2023	8	61
	UA Niakhar	6 200 000	434 000	6 634 000	28/03/2022	10/12/2022	10	84
	UA Tattaguine	7 400 000	518 000	7 918 000	28/02/2022	10/11/2022	6	41
	Consortium	4 225 000	295 750	4 520 750	13/09/2022	13/05/2023	4	26
	FAFS	3 350 000	234 500	3 584 500	18/11/2022	10/07/2022	2	18
	sous total Fatick	**27 080 000**	**1 895 600**	**28 975 600**			**30**	**230**
GOSSAS	UC Gossas	4 660 000	326 200	4 986 200	07/07/2022	10/03/2023	8	50
	UA Ouadiour	8 075 000	565 250	8 640 250	14/09/2022	10/06/2023	9	88
	sous total Gossas	**12 735 000**	**891 450**	**13 626 450**			**17**	**138**
GUINGUINEO	UC Guiguinéo	4 660 000	326 200	4 986 200	13/08/2022	10/02/2023	3	22
	UA Mbadakhoune	7 659 360	536 155	8 195 515	11/11/2022	10/08/2023	10	93
	sous total Guinguinéo	**12 319 360**	**862 355**	**13 181 715**			**13**	**115**
TOTAL GENERAL		**52 134 360**	**3 649 405**	**55 783 765**			**60**	**483**

Source : ANPDI, décembre 2022

Comparé à l'année dernière, on constate une baisse en volume de 7,12%. Cela s'explique par le fait que certaines organisations n'ont pas terminé leurs remboursements pour pouvoir renouveler le crédit. Cette baisse des déboursés a engendré une diminution du nombre de groupements financés (10,14%) ainsi que le nombre de femmes bénéficiaires (4,39%).

Certaines organisations ont terminé un cycle au cours de l'année et ont renouvelé le financement. Les remboursements suivent un cours normal. La situation est la suivante :

Tableau 11: Situation des remboursements du FI au 31 décembre 2022

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dus
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	31/12/2021	7 655 000	8 190 850	8 190 850	10/09/2022	0
	UA Mbadakhoune	11/11/2022	7 659 360	8 195 515	0	10/08/2023	8 195 515
	UC Guinguinéo	26/11/2021	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/07/2022	0
	UC Guinguinéo	13/08/2022	4 660 000	4 986 200	2 407 000	10/02/2023	2 579 200
	Sous total Guinguinéo		**24 634 360**	**26 358 765**	**15 584 050**		**10 774 715**
GOSSAS	UA Ouadiour	14/09/2022	8 075 000	8 640 250		10/06/2023	8 640 250
	UC Gossas	07/07/2022	4 660 000	4 986 200	2 817 250	10/03/2023	2 168 950
	Sous total Gossas		**12 735 000**	**13 626 450**	**2 817 250**		**10 809 200**
FATICK	UA Fimela	07/12/2020	7 200 000	7 704 000	7 142 500	10/07/2021	561 500
	UA Niakhar	28/03/2022	6 200 000	6 634 000	6 398 950	10/12/2022	235 050
	UC Dioffior	06/05/2021	4 160 000	4 451 200	4 049 650	10/12/2021	401 550
	UC Consortiom	13/10/2021	3 250 000	3 477 500	3 477 500	10/06/2022	0
	FAFS	19/11/2021	3 100 000	3 317 000	3 317 000	10/07/2022	0
	FAFS	18/11/2022	3 350 000	3 584 500		10/07/2023	3 584 500
	UC Consortiom	13/09/2022	4 225 000	4 520 750	917 900	13/05/2023	3 602 850

	UA Tattaguine	28/02/2022	7 400 000	7 918 000	6 218 750	10/11/2022	1 699 250
	UC/GPF	13/09/2021	5 605 000	5 997 350	5 997 350	10/07/2022	0
	UC/GPF	07/06/2022	5 905 000	6 318 350	4 920 500	08/02/2023	1 397 850
	Sous total Fatick		**50 395 000**	**53 922 650**	**42 440 100**		**11 482 550**
TOTAL GENERAL			**87 764 360**	**93 907 865**	**60 841 400**		**33 066 465**
Taux de remboursement					**64,79%**		

Source : ANPDI, décembre 2022

Le taux de remboursement est de 64,79%. Certaines organisations ont renouvelé au cours de l'année mais n'ont pas encore commencé à rembourser. Des organisations dont les remboursements étaient en retard ont soldé et recommencé un nouveau cycle (cas de Ouadiour).

Portefeuille à risque su FI : Le PAR sur le FI est de 3,62% et concerne le département de Fatick, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 12: PAR FI en 2022

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	Montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dus	Retards	PAR
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	31/12/2021	7 655 000	8 190 850	8 190 850	10/09/2022	0	0	**0,00%**
	UA Mbadakhoune	11/11/2022	7 659 360	8 195 515	0	10/08/2023	8 195 515	0	
	UC Guinguinéo	26/11/2021	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/07/2022	0	0	
	UC Guinguinéo	13/08/2022	4 660 000	4 986 200	2 407 000	10/02/2023	2 579 200	0	
	Sous total Guinguinéo		**24 634 360**	**26 358 765**	**15 584 050**		**10 774 715**	**0**	
GOSSAS	UA Ouadiour	14/09/2022	8 075 000	8 640 250		10/06/2023	8 640 250	0	**0,00%**
	UC Gossas	07/07/2022	4 660 000	4 986 200	2 817 250	10/03/2023	2 168 950	0	
	Sous total Gossas		**12 735 000**	**13 626 450**	**2 817 250**		**10 809 200**	**0**	
FATICK	UA Fimela	07/12/2020	7 200 000	7 704 000	7 142 500	10/07/2021	561 500	561 500	**10,43%**
	UA Niakhar	28/03/2022	6 200 000	6 634 000	6 398 950	10/12/2022	235 050	235 050	
	UC Dioffior	06/05/2021	4 160 000	4 451 200	4 049 650	10/12/2021	401 550	401 550	
	UC Consortiom	13/10/2021	3 250 000	3 477 500	3 477 500	10/06/2022	0	0	
	FAFS	19/11/2021	3 100 000	3 317 000	3 317 000	10/07/2022	0	0	
	FAFS	18/11/2022	3 350 000	3 584 500		10/07/2023	3 584 500	0	
	UC Consortium	13/09/2022	4 225 000	4 520 750	917 900	13/05/2023	3 602 850	0	
	UA Tattaguine	28/02/2022	7 400 000	7 918 000	6 218 750	10/11/2022	1 699 250	0	
	UC/GPF	13/09/2021	5 605 000	5 997 350	5 997 350	10/07/2022	0	0	
	UC/GPF	07/06/2022	5 905 000	6 318 350	4 920 500	08/02/2023	1 397 850	0	
Sous total Fatick			**50 395 000**	**53 922 650**	**42 440 100**		**11 482 550**	**1 198 100**	
TOTAL GENERAL			**87 764 360**	**93 907 865**	**60 841 400**		**33 066 465**	**1 198 100**	**3,62%**
Taux de remboursement					**64,79%**				

Source : ANPDI, décembre 2022

Dans le cadre de l'autonomisation de l'ADIF, le montage des dossiers de financement FEF et FI est assuré par les relais de l'association. De plus, la secrétaire se charge de la rédaction des PV lors des différentes rencontres de l'organisation.

B. L'appui à la filière anacarde

L'anacarde constitue une filière importante dans la région naturelle du Sine Saloum. En effet, elle fait vivre plusieurs familles surtout en milieu rural. C'est pour cette raison que l'ANPDI apporte son concours pour la promotion du sous-secteur dans la région de Fatick depuis plus de deux décennies. Elle appuie la production de noix mais aussi l'apport de valeur ajoutée à travers la transformation.

L'ANPDI travaille sur la production en appuyant les GIE de la Fédération des Planteurs et Producteurs d'anacarde (FPPA). Pendant cette année, un travail de screening a été effectué pour le choix des GIE à accompagner durant ce programme. Ainsi, 4 GIE des communes de Keur Samba Gueye, Nioro Alassane Tall et de Toubacouta ont été visité. Le screening a révélé le dynamisme des GIE rencontrés mais qui nécessitent néanmoins d'être appuyés sur la gestion administrative, la sécurisation des plantations, la production et la commercialisation des noix.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion administrative des GIE d'anacarde, l'ANPDI a organisé une session de formation sur cette thématique. Ainsi, 24 membres de ces GIE dont 5 femmes ont été initié sur (i) la définition d'une organisation et son cycle de vie, (ii) l'organigramme d'une organisation, (iii) les attributs des différents organes, (iv) les taches et le profil des membres du bureau, (v) les droits et devoirs des membres envers l'organisation et vice-versa.

Aussi, l'ANPDI a formé les producteurs des GIE de Toubacouta et de Nioro Alassane Tall sur les pratiques agroécologiques, Ainsi, 50 producteurs dont 14 femmes sont initiées sur les techniques de fertilisation organique, la production de matières fertilisantes par le compostage, les opérations de sarclo-binage à travers les cultures intercalaires, la lutte contre les érosions.

L'organisation travaille aussi dans la transformation de l'anacarde en appuyant la Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde (FRGFTA). Cette organisation regroupe 22 GIE avec 5 Unités de Transformation (UT) de noix et de pomme fonctionnelles. Malgré une production continue pendant ces dernières années, les UT font face à des difficultés pour l'approvisionnement en matières premières à cause de la faiblesse de leur fonds de roulement.

L'ANPDI, orientée vers une approche intégrée de ces interventions, a mis en relation la FRGFTA et l'ADIF pour un octroi de crédit. Ainsi, la FRGFTA a obtenu de l'ADIF un financement de 7 000 000 FCFA. Cet argent est destiné aux fonds de roulement des UT et aux activités commerciales de la faitière. Le fonds est réparti comme suit :

- UT Dialaba : 2 000 000 FCFA ;
- UT Mbouldiamé : 2 000 000 FCFA ;
- UT Dassilamé Socé: 1 500 000 FCFA

- FRGFTA : 1 500 000 FCFA.

La répartition du crédit entre ces UT d'anacarde s'est fondée sur un certain nombre de critères comme l'existence d'une activité de transformation de noix et d'un fort potentiel de commercialisation. C'est pourquoi, l'UT de Djilor Djidiack qui s'active principalement sur la transformation de la pomme d'anacarde et des céréales n'a pu bénéficier du fonds. La durée du crédit est de 9 mois avec un taux d'intérêt de 6%. Le remboursement est prévu in fine pour le 31 janvier 2023.

Pendant cette année 2022, 28,328 tonnes d'anacarde ont été transformées par les UT fonctionnelles de la FRGFTA que sont Dialaba, Mbouldiamé, Djilor Djidiack et Dassilamé Socé. De cette quantité, 4,806 tonnes de produits finis ont été obtenu et commercialisées pour un chiffre d'affaires de 34 159 500 FCFA. Ces produits finis sont écoulés dans les marchés locaux ou achetés par les grands revendeurs de la zone et des grandes villes comme Dakar. La répartition des quantités transformées et commercialisées par les différentes UT est présentée par le tableau suivant :

Tableau 13: Répartition des quantités transformées et commercialisées par les UT

UT	Quantité de matière première achetée (tonnes)	Cout (FCFA)	Quantité de matière première transformée (tonnes)	Quantité de produits finis vendue (tonnes)	Quantité en stock (tonnes)	Chiffre d'affaires (FCFA)
Mbouldiamé	13,253	9 940 000	12,053	1,94	0,120	16 520 000
Dialaba	11,179	8 384 250	10,048	1,734	0,004	10 881 000
Dassilamé Socé	5,357	2 843 750	5,187	0,988	0,027	5 965 500
Djilor Djidiack	1,300	78 000	1, 040	0,144		793 000
Total	**31,089**	**21 246 000**	**28,328**	**4,806**	**0,151**	**34 159 500**

Source : ANPDI, décembre 2022

Pour avoir ces quantités de produits finis, les UT ont acquis au total 31,089 tonnes d'anacarde brute pour un coût global de 21 246 000 FCFA. Les matières premières achetées proviennent des producteurs locaux. Les UT de Mbouldiamé, de Dialaba et de Dassilamé Socé s'activent toutes dans la transformation de la noix. Quant à l'UT de Djilor Djidiack, elle se particularise dans la transformation de la pomme d'anacarde et d'autres produits locaux. Sur la quantité acquise, 28,328 tonnes ont été transformées. La quantité d'anacarde transformée a connu une évolution positive puisqu'elle est passée de 17,772 tonnes en 2021 à 28,328 tonnes en 2022, soit une hausse de 59% en une année. Cette progression peut s'expliquer par la disponibilité d'un fonds de roulement grâce à leur collaboration avec l'ADIF.

A côté de ces UT, il y a aussi celle de Ndiaffé Ndiaffé moins fonctionnelle et donc spécialisée dans la prestation de services. Pendant cette année, 2,703 tonnes de noix brute ont été transformées en produits semi finis par l'unité pour un chiffre d'affaires de 1 781 250 FCFA.

Ces prestations sont commanditées le plus souvent par les UT de la zone qui doivent satisfaire de grosses commandes ou par des commerçants locaux.

Dans le processus de professionnalisation des UT, celles de Mbouldiamé et de Djilor sont en avance. En plus de l'utilisation d'emballages biodégradables, ces UT disposent de comités de gestion fonctionnels et produisent annuellement des comptes de résultat. L'ANPDI a par ailleurs organisé une session de formation sur la gestion administrative des UT. Elle a permis à 21 membres des UT dont 4 hommes d'être initiés* sur (i) la définition d'une organisation et son cycle de vie, (ii) l'organigramme d'une organisation, (iii) les attributs des différents organes, (iv) les taches et le profil des membres du bureau, (v) les droits et devoirs des membres envers l'organisation et vice-versa.

3.3 Amélioration de la gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est au cœur des activités de l'ANPDI. C'est dans ce cadre que l'Association met en œuvre des activités pour appuyer les collectivités territoriales (CT) des régions de Fatick et Kaolack.

Dans le cadre du programme « Transition Agroécologique au sein d'un territoire rural par l'approche basé sur les droits » financé par Solidagro, l'ANPDI est chargée de mettre en place et/ou de redynamiser les cadres de concertation dans l'arrondissement de Toubacouta. Durant la période 2022 – 2026, l'Association doit mettre en place, redynamiser et animer les cadres de gouvernance territoriale des communes de Keur Samba Gueye, Keur Saloum Diané, Nioro Alassane Tall et Toubacouta. Aussi, l'intervention vise à redynamiser l'intercommunalité dans laquelle se regroupe toutes les collectivités territoriales de l'arrondissement de Toubacouta.

Pour la mise en place des cadres de concertation communaux, un comité de pilotage a été installé pour faciliter la coordination des actions. Ce comité a organisé des journées de partage dans les 4 communes sur les actions à dérouler pendant ces cinq années. Suite à ces journées, le programme a été officiellement lancé lors d'un atelier présidé par les autorités administratives et en présence des services techniques. Par ailleurs, une recommandation sur l'organisation d'un Comité Local de Développement (CLD) sur la concertation communale est ressortie lors de la journée de travail entre l'ANPDI, le CADL et l'adjoint au sous-préfet. La mise en œuvre de cette recommandation a permis de réunir les acteurs territoriaux et de s'entendre sur (i) les atouts et les finalités de la concertation, (ii) les rapports concertation-gouvernance et concertation-développement local, (iii) les échelles et la structuration des cadres de concertation, (iv) les modalités de fonctionnement des cadres de concertation, (v) les rôles et responsabilités des acteurs ainsi que le financement des cadres.

A l'issu du CLD, une journée de sensibilisation sur la concertation communale a été organisé dans chaque commune. D'ailleurs, un comité local de pilotage (CLP) est installé dans chaque commune pour assurer la conduite du processus. Il regroupe l'ensemble des forces vives de la CT telles que les services techniques, les commissions techniques et stratégiques (éducation, santé, etc.), les Organisation Communautaires de Base (OCB), etc.

Par ailleurs, l'ANPDI ambitionne de s'étendre dans la région de Kaolack pour son programme quinquennal 2022 – 2026 après plusieurs années d'intervention dans la région de Fatick. L'arrondissement de Ngothie avec les CT de Dya, Thiomby et Ndiébel est choisi comme cible dans cette zone. Ainsi, le programme a été officiellement lancé lors d'un atelier présidé par le sous-préfet de l'arrondissement. La cérémonie a réuni tous les acteurs territoriaux tels que l'autorité administrative, les services techniques, les CT, les Organisations de la Société Civile (OSC), les projets et programmes, etc. L'ANPDI en a profité pour présenter le programme et les différentes activités à dérouler. A l'occasion, un cadre de partenariat a été mis en place avec la signature de conventions de partenariat avec les collectivités territoriales concernées.

Fidèle à sa stratégie d'intervention qui consiste d'abord à doter les CT partenaires de documents de planification, l'ANPDI a signé une convention avec l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kaolack pour l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) des 3 communes. Ces PDC sont en cours d'élaboration.

IV. Perspectives

Pour l'année à venir, l'ANPDI ambitionne de mener les activités ci-dessous classées par axe de changement :

Système alimentaire territorialisé durable

- Mettre en place 8 Modèles d'Elevage Caprin ;
- Former les éleveurs sur la conduite d'élevage, l'hygiène de la traite, la traite, et la transformation du lait ;
- Subventionner les UT de lait ;
- Mettre en place un dispositif de relais endogène pour les éleveurs ;
- Participer à l'animation de l'interprofession lait ;
- Réaliser une étude sur les systèmes alimentaires locaux de l'arrondissement de Ngothie ainsi qu'une étude sur l'économie territoriale et les perspectives d'intercommunalité ;
- Sensibiliser les travailleurs, les fonctionnaires locaux, philanthropes, associations pour le financement des cantines ;
- Former les OP maraichères et les bénéficiaires du crédit agricole sur les pratiques agroécologiques ;
- Organiser 5 foires sur l'alimentation ;
- Former les femmes restauratrices ;
- Appuyer l'accès aux marchés des produits locaux.

Développement économique local

- Animer les comités de pilote du FDT ;
- Organiser 4 sessions de formation pour les bénéficiaires de crédit sur l'éducation financière ;
- Opérationnaliser le plan de formation des MEC ;

- Organiser 6 foires de crédit dans les communes partenaires ;
- Redynamiser les GIE d'anacarde ;
- Redynamiser les UT d'anacarde ;
- Organiser 4 sessions de formation sur les pratiques agroécologique ;
- Organiser une session de formation sur les techniques de stockage et de conservation de la noix ;
- Subventionner les UT d'anacarde ;
- Participer à l'animation de l'interprofession anacarde ;
- Plaidoyer sur l'accès des femmes au foncier.

Gouvernance territoriale

- Mettre à jour les PDC de Niakhar et Fimela ;
- Organiser les forums d'acteurs communaux ;
- Mettre en place et animer des cadres de concertation communaux et intercommunaux ;
- Mettre en place et animer un cadre de concertation intercommunal ;
- Organiser 6 sessions de formation pour le renforcement des capacités techniques des élus ;
- Accompagner les CT dans la mise en œuvre d'actions respectueuses de l'environnement ;
- Elaborer ou mettre à jour une convention sur la gestion des ressources naturelles ;
- Promouvoir l'éducation environnementale dans les écoles.